

ARRÊTÉ N° AR 2024-160

<u>OBJET</u>: Portant permission de voirie autorisant l'occupation du domaine public routier par Orange, opérateur de réseaux de communications électroniques – rue du Castellas.

Le Maire de la commune de Garons (Gard), Chevalier de la légion d'Honneur,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU le code de la voirie routière,

VU le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L45-9, L47, R20-45 à R20-54,

VU le code de l'environnement.

VU la demande d'Orange reçue le 25 Novembre 2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers du domaine public et du personnel de l'entreprise,

ARRÊTE

ART.1: Permissions de voirie

La permission de voirie dont les références sont listées dans le courrier de demande joint en annexe, pour l'occupation du domaine public routier Communal, est accordée pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 31 Décembre 2039.

ART. 2: Redevances

En contrepartie de cette occupation, Orange s'engage à verser les redevances d'occupation établies par délibération du conseil Municipal du 3 Novembre 2010 fixant les montants applicables conformément à l'article R.20-52 du CPCE.

ART. 3 : Validité et rénovation

La présente prorogation est accordée à titre précaire et révocable, sans conférer de droits réels à Orange.

ART. 4: Notification et publicité

Le présent arrêté sera notifié à Orange et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Garons, le 12/12/2024

Pour Le Maire, L'Adjointe déléguée

A ME BASTIDA

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le TA peut être saisi par l'application informatique télérecours sur le site internet www.telerecours.fr

Affiché le Notifié le

Prorogation de permissions de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

Référence: 14996/Mairie de Garons

Date d'émission : 05/11/2024

Affaire suivie par : prorogation.pvoirie@orange.com

Pôle Expertise Réseau Fixe

93 rue Félix Pyat CS 80285 13331 Marseille Cedex 3 France

Code Libellé type travaux

Réalisation d'artère aérienne sur potelet en m CABR Réalisation de câble de branchement en m CAAP Réalisation d'artère aérienne sur appui EDF en

Pose de câble enterré en m GCCE

GCCM Réalisation de conduite multiple en m

CAAA Réalisation d'artère aérienne en m

CAAE

GCSR Implantation d'armoire de sous-répartition en m² GCBP Implantation de bornes pavillonnaires en m² GCCB Implantation de cabine en m²

(Pour chaque	type de travaux, le	Pour chaque type de travaux, le document affiche le "patrimoine'	e "patrimoine")										
N ° Dossier Commune	Commune	Voie(s)	Date DPV	Date	GCCM	GCCE	GCBP	GCSR	GCCB	CAAA	CAAE	CAAP	CABR
				ગુણા વાવા હ									
274200	GARONS -	RUE DU	01/12/2009	01/12/2009 14/12/2009	1800.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	00
		CASTELLAS.								•))
				,									